



**FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE**

## **RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

### 1- Activité de la Fédération française de vol libre :

La Fédération française de vol libre a connu, au cours de l'année 2005, de très grandes difficultés de gouvernance qui se sont soldées par la démission du président Jean-Michel PAYOT lors de la réunion du comité directeur du 10 décembre 2005.

Ces grandes difficultés, impliquant la direction technique nationale, n'ont malgré tout pas eu les répercussions négatives aussi importantes qu'il aurait pu être craint.

Le domaine de la performance n'a eu à subir que peu d'incidences de cette situation.

En effet, les attributions du président et de l'exécutif fédéral dans ce domaine n'ont eu pour conséquence que d'apporter du retard dans les décisions à prendre concernant l'équipe de France de parapente et dans l'organisation de la saison sportive 2006.

Au cours de l'année 2005, quatre compétitions de référence figuraient au calendrier international :

- le championnat du Monde de delta classe 1 qui se déroulait à Hay en Australie, du 06 au 20 janvier, a vu un comportement remarquable des pilotes français et d'excellents résultats ; au niveau individuel, avec la cinquième place de Mario ALONZI, quatre dans les vingt premiers et le sixième, trente cinquième sur 101 classés, et au niveau du classement par nations, avec la médaille de bronze, en finissant à moins de quatre cents points de la meilleure nation mondiale, l'Autriche, elle-même devancée, de peu, par la nation organisatrice.

- les championnats du Monde de parapente qui se déroulaient à Valadares au Brésil, du 14 au 26 mars, ont, par contre, confirmé les mauvais résultats enregistrés, depuis quelques mois, par l'équipe de France et cristallisé l'échec de l'organisation en place, conduisant Frédéric ESCRIBA, entraîneur en poste, à présenter sa démission de ses fonctions.

Le podium au classement des nations, objectif affiché en début d'année pour l'équipe de France, a été très largement manqué, en n'obtenant seulement qu'une huitième place, très largement distancée par les équipes de tête.

De surcroît, les résultats individuels ont révélé une faillite totale, que cela soit pour les pilotes masculins, le premier Français pointant à la vingt sixième place et le cinquième à la quatre-vingt seizième sur cent cinquante compétiteurs classés, comme pour les concurrentes féminines dont la première n'obtient que la septième position.

Cet échec cinglant a conduit, après l'acceptation de la démission de Frédéric ESCRIBA, à prendre des dispositions transitoires rigoureuses pour la fin de la saison.

Les résultats obtenus lors des quatre dernières étapes de la Coupe du Monde, Paragliding World Cup, et notamment au cours de la finale au Portugal, ont démontré que les pilotes eux-mêmes possédaient les capacités, tant techniques que mentales, pour figurer aux premières places dans ces compétitions internationales et que d'autres paramètres, extérieurs à la compétition même, avaient entraîné une démotivation et un manque de compétitivité.

**4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83**

**E-Mail : [ffvl@ffvl.fr](mailto:ffvl@ffvl.fr) Site Internet : [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr)**



Le comité directeur du 10 décembre a ainsi entériné le rapport de la direction technique nationale et validé une organisation nouvelle dans l'objectif des championnats du Monde de 2007 en Australie. Le rapport que j'ai présenté à cette occasion est joint au présent document.

- deux compétitions pré européennes, tant en delta à Kvarner-Istra en Slovénie du 18 au 26 juin, qu'en parapente, à Morzine-Avoriaz Les Gets du 22 au 30 juin, qui ne constituaient qu'un objectif intermédiaire pour les équipes de France et l'occasion d'aguerrir les pilotes plus jeunes ou moins expérimentés, membres des pôles, dans le but d'une intégration future, éventuelle, dans le Collectif France.

Pour ce qui concerne le suivi et l'encadrement médicaux, les résultats, au niveau du budget, estimés aujourd'hui car aucune information sur les comptes exacts ne m'a encore été produite, sont très éloignés des prévisions. La commission médicale, dans le rapport qu'elle doit fournir au prochain comité directeur, devra apporter les éléments d'analyse et d'évaluation permettant d'expliquer ces écarts et prendre les mesures indispensables au respect du suivi réglementaire des sportifs de haut niveau. Les dernières réunions de la commission ont, cependant, permis de cerner un problème d'organisation et de logistique qui dépasse ses compétences propres et nécessite un engagement clair des instances fédérales.

Toutefois, il convient de noter que cette situation ne se retrouve pas dans l'encadrement médical où le soutien aux équipes de France concourant dans des pays où la sécurité des pilotes est moins assurée qu'en Europe, tant dans les domaines médical que paramédical, a bien été assuré.

Une grave question relative au dopage et à la consommation de substances interdites a fait l'objet, devant, il faut bien l'avouer, l'inefficacité actuelle des contrôles, pour différentes raisons qui ont été examinées, d'une analyse sans concession de la commission qui a été amenée à arrêter des dispositions, internes à la fédération, beaucoup plus rigoureuses, qui figurent dans son propre rapport. Je me dois d'attirer l'attention du comité directeur sur ce problème de consommation de certaines substances, nuisant à la santé des sportifs eux-mêmes et porteur d'une image peu gratifiante pour la fédération.

Une autre question, relative à l'encadrement psychologique et à la préparation mentale des pilotes et des équipes, demeure posée. Elle doit faire l'objet des débats de la toute prochaine réunion de la commission médicale.

En ce qui concerne les domaines de l'organisation et du développement, il m'est impossible, à l'heure où j'écris ce rapport, d'évaluer l'atteinte des objectifs, déjà fortement minorés dans le budget initial, dans la mesure où, pas plus le comité directeur que le bureau directeur, je n'ai été tenu informé du déroulement des actions, hors de la direction technique nationale.

Cependant, le premier indicateur pour une fédération, à savoir le nombre de licenciés, a connu, cette année encore, un nouveau recul assez sensible, à hauteur de 30 291, soit près de 2,5% de diminution, inquiétant dans le contexte, très perturbé, actuel.

Au niveau des comptes de l'exercice, les résultats n'étant pas connus, il m'est impossible de produire une quelconque analyse de ceux-ci, notamment par rapport à la convention d'objectifs, « dans le cadre de l'application de (laquelle) » je suis censé, avec le président, « veill(e) à la bonne exécution des engagements pris par la fédération et le ministère... ».

À cet égard, il convient, cependant, de noter que la subvention relative à la convention d'objectifs 2005 s'est élevée, tout compris, à 574 817 €, dont 504 817 versés à la fédération, à rapprocher des 567 537 €, dont 508 037 versés à la fédération, sans compter la subvention exceptionnelle



au bénéfice de l'opération des gorges de la Dourbie, d'un montant de 24 000 €, montant de la subvention 2004 du ministère chargé des sports.

Le maintien du niveau global de l'aide du ministère cache de grandes disparités de traitement des différentes lignes d'objectif, compte tenu des très mauvais résultats enregistrés au cours de l'exercice budgétaire fédéral précédent et des mesures drastiques prises en fin d'année pour contenir l'excédent de dépenses non maîtrisé.

Les lignes où les objectifs n'ont pas été atteints, et les résultats parfois très en deçà, ont été fortement pénalisées, comme pour, notamment, l'équipement et l'aménagement des sites de pratique, l'aide aux clubs, l'aide aux ligues, la pérennisation de l'action de communication.

Par contre, le domaine de la performance, grâce à l'excellente tenue des deltistes, notamment, mais aussi la bonne organisation de la filière d'accès au sport de haut niveau, et ses résultats, a été sensiblement réévalué. Cette augmentation ajoutée à l'intervention en faveur du kite, très nettement majorée, a permis de compenser, quasiment, les pertes enregistrées dans le domaine des projets transversaux.

À l'occasion de l'analyse de la convention d'objectifs 2005, j'aimerais apporter au comité directeur des informations sur la procédure de négociation de celle-ci.

La convention est discutée entre la direction des sports et la fédération, représentée par le président et le directeur technique national, compétence partagée telle que stipulée dans la convention de missions signée entre le ministère chargé des sports, la fédération et le directeur technique national.

Je pense avoir rempli cette responsabilité avec quelque efficacité et résultats en 2005. En contrepartie, j'aimerais connaître quelles ont été les actions du président dans ce sens, et, accessoirement, du trésorier qui se targue, dans un de ses nombreux écrits, des résultats très positifs de son intervention.

De surcroît, j'ajouterai que j'ai obtenu, dans le contexte de déflation des effectifs de la fonction publique d'État, la nomination d'un conseiller technique national, Raymond CAUX en l'occurrence, qui a été affecté, après concertation, au delta.

Quant aux charges de l'exercice relatives au fonctionnement de la direction technique nationale, je suis dans l'incapacité de procéder à une quelconque analyse ayant été écarté par le précédent trésorier de la responsabilité de gestionnaire de ligne budgétaire.

Cependant, le président par intérim, ancien secrétaire général, m'a associé à la réflexion et à la discussion traitant de l'application de la convention collective nationale du sport, signée par les partenaires sociaux au début du mois de juillet, soumise à extension et devant devenir applicable de plein droit, en particulier pour la fédération, au cours du premier semestre 2006, et qui emporte des conséquences financières non négligeables pour les prochains exercices budgétaires.

## 2- Compte rendu d'activité de la direction technique nationale :

Globalement, l'activité de la direction technique nationale n'a pas connu de problèmes et de dysfonctionnements majeurs au cours de cette année malgré un environnement fédéral tourmenté qui a provoqué quelques répercussions sur son fonctionnement et qui n'a pas aidé à conserver la sérénité.

En 2005, le fonctionnement du triumvirat fédéral, en fait un duumvirat, a abouti à une absence, sauf en kite et dans le domaine de la formation, de référents en capacité d'assumer la responsabilité des choix politiques obligeant, toujours et trop souvent, les cadres techniques à se substituer aux instances élues, défailtantes pour divers motifs, dans des choix stratégiques qui



débordaient leurs attributions. Et cela a conduit, à la fin de l'année, à un divorce total entre la direction technique nationale et la tête bicéphale de la fédération.

En termes d'actions proprement dites, qui constituent quand même le champ de compétences des cadres, et outre les missions itératives qui figurent dans les comptes rendus individuels, l'année 2005 a été marquée par deux chantiers très lourds et porteurs d'enjeux.

Le premier, chronologiquement, a recouvert la rénovation des formations et des qualifications fédérales. À partir d'une commande de la commission formation, parapente et delta, et de l'avancée des travaux de la Délégation à l'emploi et aux formations du ministère chargé des sports en l'espèce, dont nous sommes contingents, j'ai lancé ce chantier sur l'ensemble du dispositif fédéral et d'État. Les comptes rendus d'activité de Chris CESSIO et Jacky BOUVARD, coordonnateurs, apporteront plus de précisions sur ce dossier. De plus, une présentation détaillée sera réalisée, sur ce sujet, au cours de la réunion du prochain comité directeur.

Le deuxième a consisté à mettre la direction technique nationale « en ordre de bataille » pour répondre à la commande de Jean-Louis DEBIÉE dans le cadre des États généraux du vol libre, un des projets phares portés par l'équipe issue du renouvellement du comité directeur. Elle s'y est fortement impliquée, non seulement dans l'exécution mais aussi dans la méthode et la démarche. Ce n'est pas à moi de faire le bilan de cette action, qui est du domaine éminemment politique, mais, en contrepartie de la charge lourde, très lourde, que certains cadres ont eu à supporter, particulièrement Frédéric ESCRIBA, entre autres, la direction technique nationale a pu faire valoir son expertise et son expérience au bénéfice d'un projet devant engager la fédération sur un long terme.

D'autres comptes rendus, de Frédéric ESCRIBA bien sûr, mais aussi de Chris CESSIO, Jacky BOUVARD, Jean-Marc ARDHUIN, Stéphane VIEILLEDENT, apporteront plus de précisions sur les missions dévolues à la direction technique nationale.

### 3- Compte rendu d'activité du directeur technique national :

Ce compte rendu reflètera la crise profonde qu'a connue la fédération cette année, et qu'elle connaît encore à l'heure où j'écris ces lignes car l'équipe qui a accepté de prendre en charge ses destinées le fait, en application stricte des statuts, d'une manière transitoire. C'est l'assemblée générale du 18 mars prochain qui devra statuer sur les orientations à prendre pour l'avenir et, corrélativement, sur l'équipe qui aura en charge leur réalisation.

En ce qui concerne le directeur technique national, celui-ci s'est retrouvé, à son corps défendant, au milieu, et parfois au centre, des difficultés de fonctionnement de la fédération et des tensions qui n'ont pas manqué d'apparaître et de s'exacerber. Le choix déontologique de continuer à travailler avec l'ensemble des forces vives de la fédération, le respect strict de ses attributions, fixées par la convention de missions signée par la fédération avec le ministère chargé des sports, le rappel au règlement, responsabilité de représentant de l'État, ont été de plus en plus, dans le climat délétère de la fin de l'année, traduits comme une opposition à la politique fédérale et aux principes de fonctionnement.

À cet égard, l'analyse du fonctionnement de la fédération au cours de cette année permet de mieux saisir les causes et les mécanismes qui ont conduit à la grave crise de la fin de l'année, et à son point d'orgue lors du comité directeur du 10 décembre, et l'implication obligatoire du directeur technique national dans celle-ci de par son positionnement institutionnel et les missions qui lui sont confiées par le ministère chargé des sports.



L'année 2005 a été scandée par le renouvellement du comité directeur intervenu le 9 avril. Avant l'assemblée générale, le bureau directeur déchiré n'a fait qu'expédier les affaires courantes, et encore, l'occupation la plus importante semblant pour certains de préparer les élections à venir. Après l'assemblée générale, « l'équipe de la fusion », modifiée dans sa composition suite à un amendement statutaire, a vite montré ses limites. Très rapidement, le bureau directeur élargi à neuf membres, difficilement gérable, surtout suivant le mode utilisé, totalement inadapté, a laissé la place à un triumvirat, président, trésorier et secrétaire général, qui a accaparé le « pouvoir », décidé sur toutes les questions en omettant souvent de consulter le bureau directeur, à tout le moins dans le respect des dispositions statutaires, pas de document envoyé préalablement, décisions prises à la majorité régulière annulées par un « triumvir », etc...

Deux membres de ce triumvirat ont d'ailleurs semblé, d'emblée, plus préoccupés, plutôt que de traiter les dossiers fédéraux et les questions d'intérêt général, de régler « leurs comptes » avec le laboratoire de tests et le président de la commission compétente, l'ancien secrétaire général, le directeur technique national, le Comité national du kite, et tous ceux qui avaient quelque velléité de ne pas se soumettre à leur loi.

À noter, pour preuve, que le directeur technique national, membre de droit, à titre consultatif, de toutes les instances fédérales, en application de la convention de missions précitée, et bien que figurant dans la composition du « directoire associatif », n'a jamais été convié à ses réunions, si ce n'est pour un procès improvisé (?) le 6 septembre à Paris au sortir du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative après présentation de la convention d'objectifs 2005, pourtant on ne peut plus favorable eu égard à la situation de la fédération.

Le comité directeur, quant à lui, n'a jamais été en mesure d'exercer ses prérogatives d'instance délibérative de la fédération, empêché par non respect des procédures statutaires, pas de document préparatoire par exemple ou transmis dans des délais non conformes, mais aussi paralysé par des conflits internes, non gérés, aboutissant à l'impossibilité pour celui-ci de prendre les décisions nécessaires.

Le premier contrôle interne à exercer, par le comité directeur, de droit et inscrit dans les statuts, n'a jamais pu s'opérer compte tenu des modes de gouvernance et de fonctionnement des responsables chargés de sa mise en œuvre.

Les autres mécanismes de contrôle interne inscrits dans le règlement financier, approuvé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril, n'ont pas plus été actionnés, notamment à travers les attributions et le rôle de la commission financière.

D'autres dispositions contenues dans le dit règlement n'ont pas plus été respectées, comme, pourtant essentielle, la désignation des gestionnaires de ligne budgétaire, qui doivent constituer la clé de voûte de l'organisation budgétaire, recouvrant prévision, élaboration, gestion et contrôle interne de premier niveau.

Il faut donc bien convenir que, sous des problèmes majeurs d'organisation et de gouvernance, le fonctionnement statutaire, et banalement démocratique, de la fédération a été bafoué et son non-respect a donné lieu à l'instauration d'un régime autocratique et intolérant.

Lyon, le 23 janvier 2006.

Michel DARRAS.